



## AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

### **Rapport de la commission ad-hoc sur le rapport-préavis 25/2022 « Situation du parc informatique après la migration et information sur les différents systèmes informatiques utilisés par la commune de Prangins »**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

La commission chargée d'étudier ce rapport-préavis (ci-après RP) était composée de Mme Stéphanie Preussner et de MM. Jean-Emmanuel Pégada, François Krull, Lionel Christen et Léo Durnat (Président et rapporteur) et s'est réunie à une reprise le 31 octobre 2022 au vieux-pressoir. Mme Preussner a dû s'excuser suite à un imprévu de dernière minute et n'a donc pas pu être présente. M. Jean de Wolff nous a rejoint pour répondre à nos questions. La commission souhaite le remercier chaleureusement pour sa collaboration et ses éclaircissements précis.

Par ailleurs, aucune question provenant de membre du conseil n'est parvenue à la commission.

#### **Historique et enjeux**

Ce présent rapport n'a pas pour vocation de reformuler le RP de la municipalité. Néanmoins, les événements chronologiques suivants méritent d'être rappelés :

- Début 2020, Infolog annonce le non-renouvellement de son contrat à fin mars 2021, finalement prolongé jusqu'à fin mars 2022
- Le 17 février 2021, le conseil communal adopte le préavis 61/2020 : *Demande de crédit de CHF 290'000 TTC pour le remplacement des logiciels de gestion financière, communale et métiers*. Comme son intitulé l'indique, ce préavis portait seulement sur une partie des prestations que nous fournissions auparavant Infolog (les logiciels de gestion – essentiellement la comptabilité et le contrôle des habitants). Restait donc à trouver des solutions pour les tâches listées dans le préavis (bas de la page 4).
- Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021, la municipalité fraîchement élue doit urgemment trouver une solution pour la migration informatique, sous peine de créer une situation de blocage quasi-complet faute de solutions pour les tâches citées au point précédent.
- Avant fin mars 2022, la municipalité met en place ce qui est exposé dans le RP et la migration a le mérite de s'effectuer dans les délais.
- Le 30 septembre 2022, le RP 25/2022 est déposé. Le conseil doit ainsi à présent en prendre acte ou non.

## **Adjudication à la société Network Corner SA**

De même que le dépôt d'un RP après les faits, la procédure de gré à gré que mentionne le préavis pour le choix du nouveau gestionnaire de parc (Network Corner SA) peut sembler questionnable. Cependant, la commission estime que ce procédé est justifié tant dans le premier cas que dans le second. En voici les raisons.

Tout d'abord, notons que l'intervalle de temps entre le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et le 31 mars 2022 est extrêmement restreint, ce qui a fortement limité les options à disposition de la nouvelle municipalité. La première étape a d'abord été de procéder à un travail d'inventaire, soit le nombre exact d'utilisateurs, d'adresses électroniques, des logiciels exacts que chacun et chacune utilisait, etc. De plus, pour des raisons inconnues, la société Infolog s'est semblerait-il montrée particulièrement réticente à la coopération, ce qui a compliqué ce travail. Ainsi, tenant compte de la nécessité de procéder impérativement à la migration dans les délais, la municipalité a renoncé à procéder à un appel d'offre public, qui n'est du reste légalement pas obligatoire en dessous de CHF 150'000. Compte tenu du temps de la procédure en elle-même et des recours possibles, la commission s'accorde à dire que cette décision était justifiée. Il en va de même pour la procédure usuelle d'un préavis, qui n'aurait vraisemblablement pas pu s'effectuer à temps.

Toutefois, il est regrettable que la municipalité actuelle se soit retrouvée dans cette situation d'urgence, car le temps depuis l'annonce du retrait d'Infolog datant de début 2020 paraît suffisant pour mieux faire.

La municipalité s'est alors engagée dans une procédure de gré à gré avec la société Network Corner SA, composée de 2 personnes et basée à Prangins. Le personnel communal ne disposant pas de compétences avancées en informatique, la proximité et donc la rapidité d'intervention de ce nouveau partenaire a été déterminant dans le choix de la municipalité.

La commission a pu consulter l'offre de Network Corner SA, ainsi que l'analyse de cette offre par la société informatique Golitech, mandatée dans ce but par la municipalité. La commission estime que ces documents sont sérieux et qu'il convient donc de faire confiance à la municipalité dans le choix qu'elle a opéré. Il est à noter que l'analyse insiste sur la qualité de l'offre en termes de sécurité, ce qui est un excellent point connaissant les risques désormais élevés de piratage.

## **Technique**

La technologie proposée par Network Corner est celle du VPN (*Virtual Private Network* ou *Réseau Privé Virtuel*). En clair, les programmes fonctionnent sur des serveurs qui sont physiquement à Lausanne et exploités par Sunrise. Les utilisateurs à Prangins y accèdent grâce à un tunnel sécurisé, à travers duquel l'information est chiffrée, donc protégée. Ceci a pour avantage de ne pas avoir besoin d'acheter de serveurs ni de les entreposer et les entretenir. De plus, l'hébergement à distance confère un avantage de sécurité. En effet, en cas de piratage, les données pranginoises seront ainsi « cachées » au milieu des autres données présentes sur les serveurs de Lausanne. Vous pouvez vous référer au schéma annexe pour plus de précisions.

## Finances

La commission a estimé judicieux de présenter le volet financier d'une manière plus transparente et plus complète que dans le préavis, grâce notamment à des informations supplémentaires obtenues de la Municipalité.

Le tableau suivant expose les coûts budgétés et finaux (prévisions) en distinguant pour chaque position budgétaire la part dévolue au préavis qui nous occupe :

### Projet « Migration du parc informatique »

Description	Compte	Budget 2022		Comptes 2022 (estimation*)		
		Total	dont migration parc	Total	dont migration parc	dépassement
Matériel	190.3111	35 000	35 000	55 000	50 000	15 000
Entretien, services	190.3151	180 000	110 000	225 000	170 000	60 000
Consulting, honoraires	190.3185	50 000	50 000	20 000	15 000	-35 000
Coût total du projet			195 000		235 000	40 000

\* selon estimation mun. JdW 29.11.2022

Le Conseil communal est donc appelé par ce rapport-préavis à valider à postériori ce qui aurait été une demande de crédit de CHF 235'000.

Le préavis comporte les informations expliquant les raisons principales du dépassement prévu. La commission est d'avis que ce dépassement, environ 20% des coûts prévus de la migration du parc informatique, peut être considéré comme minime, vu la complexité que ce projet présentait.

S'agissant des coûts d'exploitation hors frais de support (p.9 du RP), ils sont également à la hausse de CHF 70'000 par rapport au RP, mais c'est une augmentation imputable à la maintenance des « logiciels métiers » et non du parc informatique.

Enfin, la commission regrette que la Municipalité ait choisi de ne pas activer cette dépense d'investissement importante, ce qui aura pour conséquence de péjorer d'autant les comptes 2022, plutôt que de la ventiler par amortissements sur quelques périodes.

## Considérations finales

La commission dans son ensemble salue le travail effectué pour que cette migration ait eu lieu dans les délais en dépit d'un contexte défavorable. Elle formule le vœu que de tels rapports-préavis demeurent exceptionnels. Les préavis habituels doivent rester la règle.

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

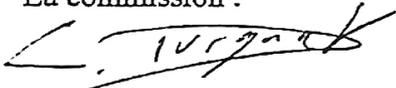
### Le Conseil communal de Prangins

vu le rapport-préavis No. 25/2022 concernant la situation du parc informatique après la migration et information sur les différents systèmes informatiques utilisés par la Commune de Prangins,  
vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,  
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,  
attendu que cet objet a régulièrement été porté à l'ordre du jour,

### décide

1. de prendre acte du rapport-préavis No. 25/2022 relatif à la situation du parc informatique après la migration et information sur les différents systèmes informatiques utilisés par la Commune de Prangins.

La commission :



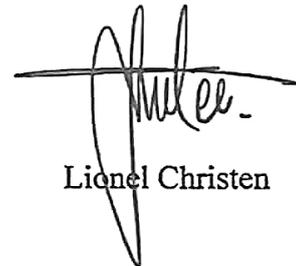
Léo Durgnat (Président)



François Krull



Stéphanie Preussner



Lionel Christen



Jean-Emmanuel Pégada

# Annexe

## Schéma de l'architecture technique

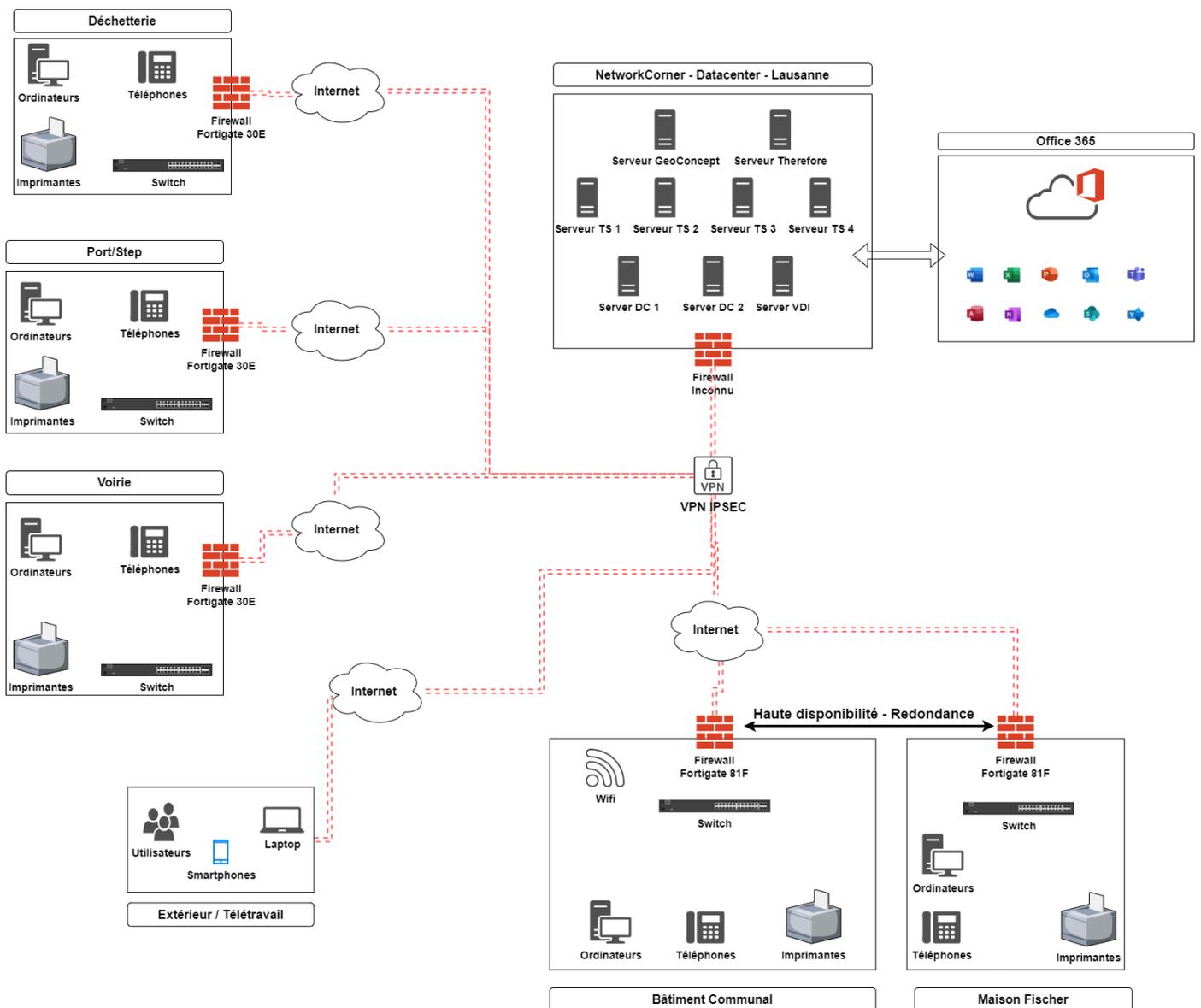


FIGURE 1 SCHEMA DE L'ARCHITECTURE TECHNIQUE PROPOSÉE PAR NETWORK CORNER